

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPENSES DE FONCTION D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : octobre, novembre, décembre 2018

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Philippe Bourke	Présidente	Inscription au gala bénéfice de L'Association québécoise pour l'évaluation d'impact. Le BAPE a reçu le prix « Rayonnement »	2018-11-29	80,00 \$
Julie Forget	Vice-présidente	Inscription au gala bénéfice de L'Association québécoise pour l'évaluation d'impact. Le BAPE a reçu le prix « Rayonnement »	2018-11-29	80,00 \$

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.